



COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Nomination d'une administratrice provisoire et reprise des activités de la Ligue Réunionnaise de Football

La Ligue Réunionnaise de Football informe l'ensemble de ses clubs affiliés, licenciés, dirigeants, éducateurs, arbitres, bénévoles, supporters et partenaires qu'elle a reçu ce jour du Président du Tribunal Judiciaire de Saint-Denis la nomination d'une administratrice provisoire chargé d'assurer le fonctionnement de la ligue.

Cette décision intervient à la suite de la requête déposée au nom de Monsieur Rosaire MORISCOT et permet de doter la Ligue d'une autorité habilitée à exercer les actes nécessaires à la continuité de son activité.

La désignation de cette administratrice provisoire permet notamment de rétablir le fonctionnement des instances indispensables au traitement des affaires courantes de la ligue et à l'organisation des compétitions. Il pourra ainsi procéder aux validations nécessaires à la mise en place des commissions dont l'intervention est requise pour assurer la continuité des missions confiées à la LRF.

Les services de la ligue, sous l'autorité de l'administratrice provisoire, demeurent mobilisés afin d'accompagner cette reprise dans les meilleures conditions et de permettre un traitement progressif des dossiers en attente.

La Ligue Réunionnaise de Football remercie l'ensemble des clubs, des licenciés, des éducateurs, des arbitres, des dirigeants, des bénévoles ainsi que ses partenaires institutionnels pour leur compréhension, leur patience et leur sens des responsabilités durant cette période particulière.

La LRF demeure pleinement mobilisée aux côtés de l'administratrice provisoire afin de garantir la continuité de ses missions, de sécuriser le fonctionnement de ses instances et de contribuer au retour à une situation stable, au service exclusif des clubs et du développement du football réunionnais.

La Ligue Réunionnaise de Football